



Conseil Economique  
et Social

Distr.  
LIMITEE

E/CN.4/Sub.2/1997/L.27  
20 août 1997

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Sous-Commission de la lutte contre  
les mesures discriminatoires et  
de la protection des minorités  
Quarante-neuvième session  
Point 7 de l'ordre du jour

DROITS DE L'HOMME DES PEUPLES AUTOCHTONES

M. Alfonso Martinez, M. Boutkevitch, Mme Daes, M. Guissé  
et M. Hatano : projet de résolution

1997/... Etude des traités, accords et autres arrangements constructifs  
entre les Etats et les populations autochtones

A sa ... séance, le ... août 1997, la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, rappelant ses décisions 1994/116 du 26 août 1994, 1995/118 du 24 août 1995 et 1996/118 du 29 août 1996, a décidé de prendre note des raisons du Rapporteur spécial expliquant pourquoi il ne soumettait pas son rapport final à la présente session, de lui demander instamment de présenter son rapport final en temps voulu - de préférence avant la fin de 1997 - pour que celui-ci puisse être examiné par le Groupe de travail sur les populations autochtones, à sa seizième session, et par la Sous-Commission, à sa cinquantième session, et de prier le Secrétaire général de fournir au Rapporteur spécial toute l'assistance nécessaire pour lui permettre de mener à bien son étude.

-----